

**Intitulé du poste :**  
**AGENT NON TITULAIRE POUR LES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENTS**

L'agent non titulaire des écoles exerce ses missions avec des élèves de 3 à 11 ans, c'est-à-dire de la 1<sup>ère</sup> année de maternelle à la dernière année de l'école élémentaire.  
L'enseignement qu'il dispense est polyvalent : français, mathématiques, histoire, géographie, langue vivante, musique, arts-plastiques, éducation sportive...

**LES ACTIVITES PRINCIPALES :**

- mise en œuvre de situations d'apprentissage dans le cadre des programmes de l'école primaire
- mise en œuvre des modalités d'évaluation des acquis des élèves
- participation au suivi individualisé des élèves en lien avec les familles et participation à leur projet d'orientation
- contribution au fonctionnement de l'école et au travail d'équipe
- faire acquérir des compétences incluant des capacités, des attitudes, des savoir-faire

**ACCOMPAGNEMENT :** Les contractuels nommés bénéficient d'une journée de formation et de l'accompagnement de la circonscription en lien avec l'équipe enseignante

**COMPETENCES PRINCIPALES MISES EN OEUVRE**

<u>Connaissances techniques :</u>	<u>Savoir-faire :</u>	<u>Savoir-être :</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>- programmes de l'école primaire</li><li>- fonctionnement de l'école primaire</li><li>- modalités d'évaluation des élèves</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- gérer une classe d'élèves</li><li>- organiser le travail et le temps scolaire de la classe</li><li>- évaluer les compétences des élèves</li><li>- motiver les enfants</li><li>- gérer les conflits</li><li>- veiller à la sécurité des élèves</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- sens du contact, de l'écoute</li><li>- patience</li><li>- autonomie</li><li>- autorité/confiance en soi</li><li>- Intérêt pour la pédagogie</li></ul>

**SPECIFICITES**

- durée hebdomadaire de service : 24 H hebdomadaires d'enseignement + 3 H d'activités complémentaires (réunions...)
- congés : vacances scolaires
- permis B recommandé

**CONDITIONS DE DIPLOMES – PERMIS :**

- titulaire d'un diplôme de Master1 *et/ou LICENCE*

**DUREE DU CONTRAT :** dès que possible jusqu'au 5 juillet 2022

**REMUNERATION :** 1921,26 € brut. A laquelle s'ajoutent des indemnités (prime Grenelle, Indemnité de suivi et d'accompagnement des Élèves (ISAE), indemnités de résidence, supplément familial de traitement si éligible...). Indice nouveau majoré 410.

**ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :**

- Liaison hiérarchique : directeur d'école.